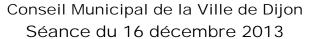
Accusé de réception en préfecture

021-212102313-20131216-VD20131216-031-DE

Date de télétransmission : 18/12/2013 Date de réception préfecture : 18/12/2013

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS





MAIRIE DE DIJON

Président : M. REBSAMEN
Secrétaire : M. BORDAT

Membres présents : M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - Mme TENENBAUM - M. DESEILLE - M. MASSON - Mme DILLENSEGER - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. EL HASSOUNI - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVEL-LEFEVRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - Mme KOENDERS - M. PRIBETICH - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET-RICHARD - Mme BLETTERY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme TRUCHOT-DESSOLE - Mme HERVIEU - M. ALLAERT - Mme FAVIER - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - Mme MODDE - Mme MASLOUHI - Mme CHEVALIER - M. GRANDGUILLAUME - Mme JUBAN - Mme MILLE - M. BOURGUIGNAT - M. HELIE - M. DUGOURD - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE Membres excusés : M. LOUIS (pouvoir Mme DURNERIN) - Mme GAUTHIE (pouvoir M. AYACHE) -

M.OUAZANA (pouvoir M. DUGOURD)

Membres absents : M. BROCHERIEUX

OBJET DE LA DELIBERATION

OBJET DU RAPPORT - Association Dijon Congrexpo - Parc des Expositions et Congrès - Tarifs 2014 - Approbation

Monsieur Martin, au nom de la commission des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération du 20 décembre 2010, le Conseil Municipal a approuvé le projet de convention de délégation de service public à intervenir entre la Ville et l'association Dijon Congrexpo pour la gestion et l'exploitation du parc des expositions et des congrès à compter de 2011 pour une durée de sept années.

L'article 27 de la convention précitée dispose que les tarifs de location "seront révisés chaque année sur proposition du délégataire et après approbation du Conseil Municipal".

Par courrier du 12 novembre 2013, le Président de l'association Dijon Congrexpo a proposé une augmentation des tarifs de location des salles et halls de 3 % au titre de 2014 par rapport à ceux de l'année 2013 selon la liste jointe au rapport.

31

Le délégataire justifie cette hausse par la progression du coût des fluides et des tarifs des prestataires extérieurs auxquels il fait appel.

Il est proposé d'approuver les tarifs proposés par l'association.

Si vous suivez l'avis favorable de votre commission des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- 1 approuver les tarifs proposés par l'association Dijon Congrexpo pour la location des salles et halls du parc des expositions et congrès au titre de l'année 2014, annexés au rapport ;
- 2 m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de cette décision.

